



PROFESSEUR DE MUSIQUE

Poste remplaçant à temps partiel
(Entre 6 et 9 heures/semaine soit entre 30 & 50% d'un service à temps complet)

Sous l'autorité de la direction du Collège, l'enseignant assume l'ensemble des tâches inscrites au projet éducatif et pédagogique de l'établissement afin d'assurer à l'élève la formation intégrale (instruction et éducation) à laquelle il a droit.

Compétences et qualités attendues pour enseigner le cours d'éducation musicale :

- Pouvoir faire chanter les élèves (partie très importante du cours hebdomadaire dans le programme)
- Bonne culture musicale (l'histoire de la musique et des arts est l'autre partie importante du programme)
- Être capable d'accompagner les élèves au piano ou autre instrument harmonique
- Démontrer un sens des responsabilités et une vigilance constante face à la sécurité des élèves
- Aimer le travail en équipe avec l'ensemble des collègues
- Diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) en enseignement souhaitable
- Si vous n'êtes ni Canadien ni résident permanent, être légalement autorisé à travailler au Canada en milieu scolaire
- Excellente maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit
- Expérience pertinente en enseignement en milieu scolaire souhaitable

Échelle salariale : de 41 390.00\$ à 62 764.00\$

Si vous désirez déposer votre candidature, vous devez faire parvenir avant le 1^{er} juin 2018 – 12h00 votre dossier de candidature au service des ressources humaines en cliquant [ICI](#)

Seules les personnes convoquées à un entretien recevront une réponse